

inclus'IF 2030

Un accélérateur
pour **l'accompagnement
des personnes
en situation de handicap**
en Île-de-France

EN

AVRIL 2023, le Président de la République annonçait le Plan 50 000 solutions, décliné en Île-de-France par le *Plan Inclus'IF 2030*, un plan coconstruit avec des représentants

de personnes directement concernées par le handicap ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires institutionnels, à commencer par les conseils départementaux, les rectorats, les représentants des usagers et les organismes gestionnaires.

Ce *Plan Inclus'IF 2030*, nous l'avons territorialisé à l'échelle des départements pour une meilleure adéquation aux besoins de proximité et une plus grande association des élus locaux. Nous avons décidé de frapper fort et vite avec le lancement dès octobre 2023 d'un appel à manifestation d'intérêt avec pour mot d'ordre de créer des solutions nouvelles dès 2024.

Aujourd'hui, un an après, le pari partagé avec les conseils départementaux et les acteurs du secteur est relevé : nous aurons ouvert d'ici la fin de l'année 2 136 nouvelles solutions, dont 20 % sont cofinancées par les conseils départementaux. Cette nouvelle offre du *Plan Inclus'IF 2030* s'ajoute à l'élan engagé en 2020 avec le Plan Belgique qui est désormais pratiquement intégralement sorti de terre. Au total, l'Agence régionale de santé finance ou cofinance plus de 3 000 nouvelles solutions en 2024, soit un rythme jamais observé jusqu'à présent.

Alors que l'Île-de-France souffre historiquement d'un sous-équipement médico-social très important, nous allons pouvoir accompagner cette année plus de 3 000 personnes et leurs familles, qui étaient jusqu'ici en attente de solution, ou avec une solution inadaptée.

Ici, je pense notamment aux 250 nouveaux élèves en situation de handicap, atteint de troubles du neurodéveloppement, de déficience intellectuelle ou même de polyhandicap, qui ont pu faire leur rentrée scolaire cette année grâce à un accompagnement médico-social renforcé.

Je pense également aux familles auxquelles nous allons permettre de souffler un peu en proposant plus de solutions de répit, aux jeunes adultes en établissement ou services pour enfants qui vont pouvoir gagner en autonomie avec des solutions adaptées à leur âge, mais aussi aux personnes en situation de handicap vieillissantes qui vont pouvoir bénéficier d'une offre qui tienne compte de leurs besoins en soin.

Au-delà de la création de ces solutions nouvelles, le *Plan Inclus'IF 2030* est aussi un facteur d'accélération de la transformation de l'offre médico-sociale, grâce à la diversification de l'offre pour qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des personnes et les accompagner le mieux possible dans leur parcours de vie, au sein de la société, et non à côté.

Cette première brique étant posée, il reste encore beaucoup à faire, et notre engagement collectif se poursuit pour le déploiement de solutions nouvelles jusqu'en 2030 avec le lancement de nouveaux appels à projet dès la semaine prochaine.

Denis Robin,

Directeur général de l'ARS Île-de-France

Le Plan Inclus'IF 2030 une opportunité de rattrapage pour la région

Nouvelles solutions
enfants

85,2
M€

Nouvelles solutions
adultes

144,5
M€

316,1
M€

Appui
à l'école

66,4
M€

Repérage
précoce
(CAMSP, PCO...)

20,1
M€

Une région sous-équipée en termes d'offres pour les personnes en situation de handicap

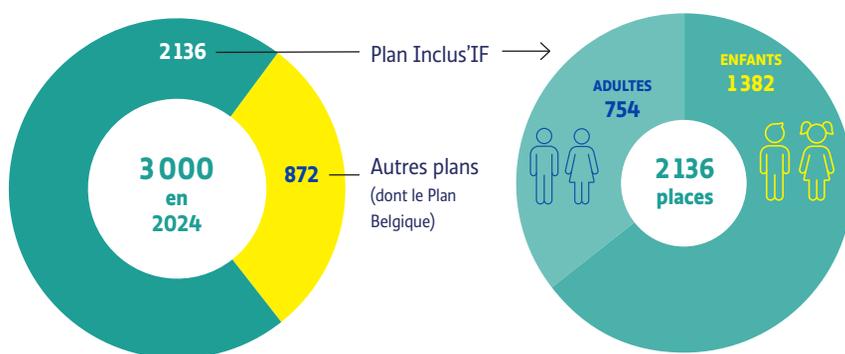
Au 31 décembre 2023, l'Île-de-France comptait
24 305 places en établissements et services
médico-sociaux (ESMS) enfants et
32 386 places en ESMS adultes.

- En termes de solutions rapportées à la population concernée, 7 des 8 départements franciliens font partie des 10 départements métropolitains les plus sous-dotés pour l'offre à destination des enfants en situation de handicap.
- 3 départements franciliens sur 8 figurent parmi les 10 départements les plus sous-dotés au niveau national en termes de taux d'équipement pour les adultes.
- 3 200 Franciliens en situation de handicap sont actuellement accueillis en Belgique, dont plus de 2 900 adultes.
- 1 200 jeunes adultes sont identifiés en amendements « Creton » en Île-de-France, c'est-à-dire accueillis en établissements enfants alors qu'ils ont plus de 18 ans.

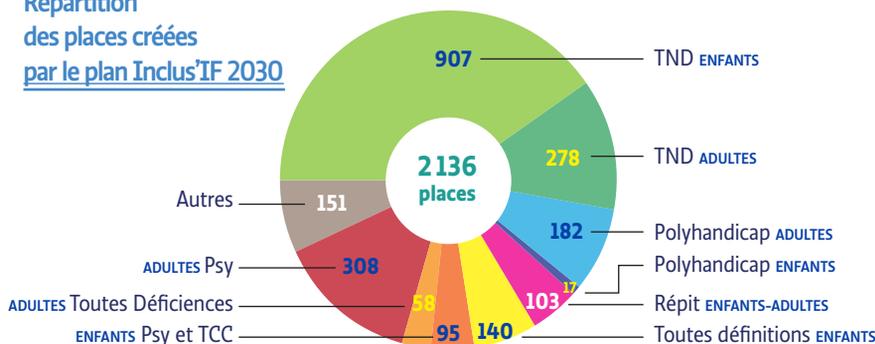
Près de 3000 solutions créées dès 2024 pour les enfants et adultes en situation de handicap

Au total, 100 M€ de crédits supplémentaires ont été engagés en 2024 permettant la création de près de 3 000 nouvelles solutions, dont 2136 places dans les suites de la Conférence nationale du handicap (CNH). Les conseils départementaux cofinancent 20 % de l'offre nouvelle à destination des adultes.

Nombre de places créées en Île-de-France



Répartition des places créées par le plan Inclus'IF 2030



Le repérage précoce des troubles du neuro-développement

L'offre dédiée au repérage précoce des enfants avec suspicion de troubles du neuro-développement (TND) a poursuivi son déploiement en 2024, portant à 10 le nombre de plateformes de coordination et d'orientation (PCO) pour les 0-6 ans et à 2 pour 7-12 ans.

Perspectives TND pour la durée du plan

- 19,1 M€ sont dédiés au dépistage des troubles du spectre de l'autisme (TSA). **Objectif** : déployer les PCO 7-12 ans et renforcer l'offre de dépistage existante ;
- 14 M€ pour les situations complexes TSA. **Objectif** : déployer de nouvelles places à destination des enfants et de nouvelles places dédiées aux situations complexes (unités résidentielles et places renforcées).

La scolarisation inclusive

- 38 nouveaux projets de scolarisation inclusive des enfants en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ont ouvert à la rentrée 2024. Ils permettent ainsi à près de 250 enfants supplémentaires d'être scolarisés en milieu ordinaire.

Au total, un peu plus de 6M€ sont mobilisés pour ces projets, soit une augmentation de l'enveloppe de près de 40 % par rapport à 2023.

Aide sociale à l'enfance (ASE)

- 6 projets retenus en 2024 soit 75 nouvelles solutions, pour 4,3M€, pour les enfants accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Amendement «Creton»

- Sur l'ensemble des ESMS enfants, l'offre déployée à destination des adultes permettra de proposer des solutions en priorité aux jeunes en amendement «Creton».

Le répît

- 12 projets de répît (9 enfants et 3 adultes), soit 103 nouvelles solutions sont mises en place pour 6 M€.

Ces projets sont à destination de publics variés : TSA, PHV, toutes déficiences. En complément du *Plan Inclus'IF 2030*, d'autres projets de répît sont déployés pour un montant de 1,2 M€. Au total, 7 M€ de crédits supplémentaires sont donc déployés pour le répît en 2024.

Les personnes handicapées vieillissantes

- 13 projets ont été retenus permettant la création de 179 places, soit en établissements pour personnes handicapées (EAM, MAS ou SAMSAH) soit en établissements pour personnes âgées (EHPAD, SSIAD), pour 4,3M€.

Le comité des personnes directement concernées par le handicap en Île-de-France

Pour éclairer ses politiques publiques liées au handicap, l'ARS Île-de-France a installé le 13 juin 2024 le comité des personnes concernées. Il regroupe 30 personnes en situation de handicap qui ont répondu à un appel à candidatures. Il vient compléter les instances représentatives existantes.

Les suites pour la région

Il reste à engager 136 M€ sur les crédits « offre nouvelle ».

Polyhandicap

3 unités de 10 places en accueil de jour vont être créés à destination de jeunes de 18 à 25 ans en situation de polyhandicap. L'appel à candidature a été publié en 2024.

Handicap rare

8,9 M€ de crédits réservés sur la durée du plan, pour la création de 48 nouvelles solutions (épilepsie sévère, syndrome de Prader-Willy etc)

Un plan d'action pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Depuis 2016, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap est organisé autour de 3 volets :

Handiconsult

Il s'agit d'un dispositif de consultations en soins somatiques, dédié aux personnes en situation de handicap. L'Île-de-France dispose à ce jour de 6 dispositifs : 2 à Paris, 1 dans le 78, 93, 94, 95. Deux nouvelles Handiconsult ouvriront en 2025 dans le 77 et le 92.

Handigynéco

Un parcours gynécologique spécifique pour les femmes en situation de handicap a été mis en place dans les 8 départements franciliens.

La santé orale

Des actions de prévention, de dépistage et de formation en ESMS handicap sont renforcées via RHAPSODIF et l'identification de services hospitaliers pour la réalisation de soins dentaires sous anesthésies.

L'héritage des Jeux Paralympiques

Le sport en ESMS

En 2024, **1,1 M€** sont déployés pour le renforcement de la stratégie sport au bénéfice des personnes handicapées : soutien financier aux fédérations parasportives afin qu'elles

accompagnent la mise en place de projets sportifs au sein des ESMS, et financements d'équipements et de séances sportives au sein des ESMS.

Les prochaines mises en concurrence

Octobre 2024

- Déploiement de plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) en Île-de-France
- Plateforme IME + SESSAD TND dans le 93
- Unité d'enseignement collège autisme (UECA) dans le 92
- Plateforme d'accompagnement médicalisée EAM + SAMSAH TND dans le 93

Novembre 2024

- Unité renforcée d'accueil transitoire (URAT) enfants-adolescents dans les 75/92 et 77/93/94

Décembre 2024

- Développement de la fonction ressource sur les déficiences sensorielles graves (déficiences visuelles et déficiences auditives) en Île-de-France

- Développement d'unités d'accueil pour les personnes en situation de handicap rare présentant un trouble du neurodéveloppement avec troubles sévères du comportement alimentaire et risque d'obésité en Île-de-France

Début 2025

- MAS TSA dans les Hauts-de-Seine

iledefrance.ars.sante.fr

